

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Entrepôt Surgelé sur la commune principale de l'AIOT Rue Louis Victor de Broglie 83340 LE LUC.

La référence de votre dossier est A-3-ZNCLIII69 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/11/2023 à 17h28 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91808753700018**

Raison sociale **LL.GEL**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

ZI Les Lauves

Rue René Cassin

83340 LE LUC

Signataire

Qualité : **Représentant de Lecasud - Président**

Référent

Fonction : **Responsable Département QHSE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Entrepôt Surgelé**

Description des activités :

La société LL GEL a pour projet la création d'un entrepôt frigorifique dans la ZI Les Lauves constitué par : - Une cellule frigorifique à température négative, permettant le stockage de produits alimentaires, - Des quais réfrigérés, - Un local de charge de batteries pour engins de manutention, la puissance totale de charge étant inférieure à 50 kW, - Un local technique accueillant le système de froid fonctionnant au CO2 - Un local accueillant un groupe électrogène

fonctionnant au fioul domestique de puissance thermique nominale totale de 2,4 MW, - Un local technique électrique, - Des bureaux et locaux sociaux. Le projet est soumis à déclaration contrôlée au titre de la rubrique 1511 de la nomenclature ICPE, pour un volume maximal total susceptible d'être stocké de 25 000 m³, et au titre de la rubrique 2910-A de la nomenclature ICPE, pour une puissance thermique nominale totale de 2,4MW. Le bâtiment a une surface d'environ 6 300 m². La cellule de stockage sera implantée à au moins une distance au moins égale à la hauteur maximale du bâtiment par rapport à la limite de propriété. Le bâtiment sera équipé d'un système de détection incendie adapté et dimensionné par rapport aux risques. L'ensemble du bâtiment disposera d'une structure R60. La cellule frigorifique sera équipée de 4 parois REI 120 avec dépassement en toiture pour la paroi séparant la cellule des quais. Les locaux techniques et la salle de charge disposeront de murs et dalles REI 120. Les bureaux seront séparés du reste du bâtiment par une paroi REI 120.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

Rue Louis Victor de Broglie

83340 LE LUC

X : 969478

Y : 6258382

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1511	1511-2	Entrepôts frigorifiques	Volume présent 25000 m3	DC	
2910	2910-A-2	Installation de combustion	Puissance thermique nominale 2.4 MW	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les principaux déchets issus de l'exploitation seront: - des denrées alimentaires, - des palettes usées (bois ou plastique), - des emballages (papiers, plastiques, cartons), - des produits de maintenance des installations (emballages souillés, aérosols, etc.) - etc. Les déchets seront évacués par des prestataires agréés et traités dans les filières appropriées. -

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Cuve aérienne de 900m3 desservant 4 poteaux incendie positionnés autour du bâtiment à moins de 150m les uns des autres. Alimentation faite par un groupe moto-pompe secouru par un groupe électrogène.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le site sera également équipé d'extincteurs adaptés aux risques et de RIA régulièrement répartis.

Installations de combustion moyennes (dites « MCP ») pour une déclaration ICPE relevant de la rubrique 2910

Numéro de dossier "MCP" et commentaires éventuels : **14949417**

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)